



SIGNALISATION VERTICALE

2026



SIGNALISATION de POLICE

Gamme Allegro



Caractéristiques techniques

Tôle aluminium monobloc 18/10e AL EN AW-1050A à bord tombé rebordé
 Dos brut, laquage sur commande
 Rails de fixation vissés offrant facilité de réglage et résistance à l'arrachement exceptionnelle.



Certification CE NF

Allegro est conforme aux exigences de qualité et de sécurité définies dans les référentiels de certification NF et CE



N° de certification CE selon norme EN 12899-1

1020-CPD-090-027916

N° de certification NF selon arrêté RNER du 30/09/2011

SP 914

Gammes

Formes					
Dimensions	Carré (C et CE)	Losange (AB)	Triangle (A)	Rond (B)	Octogone (AB)
Miniature	350 mm	350 mm	500 mm	450 mm	400 mm
Petite	500 mm	500 mm	700 mm	650 mm	600 mm
Normale	700 mm	700 mm	1000 mm	850 mm	800 mm
Grande	900 mm	900 mm	1250 mm	1050 mm	1000 mm
Très grande	1050 mm	1050 mm	1500 mm	1250 mm	1200 mm
Supérieure	1200 mm	x	x	x	x
Exceptionnelle	1500 mm	x	x	x	x

PANNEAUX TYPE A : SIGNALISATION DE DANGER



A1a Virage à droite



A1b Virage à gauche



A1c Succession de virages dont le premier est à droite



A1d Succession de virages dont le premier est à gauche



A2a Cassis ou dos-d'âne



A2b Ralentisseur de type dos-d'âne



A3 Chaussée rétrécie



A3a Chaussée rétrécie par la droite



A3b Chaussée rétrécie par la gauche



A4 Chaussée particulièrement glissante



A6 Pont mobile



A7 Passage à niveau à barrières à fonctionnement manuel



A8 Passage à niveau sans barrière ni demi-barrière



A9 Traversée de voies de tramways



A13a Endroit fréquenté par les enfants



A13b Passage pour piétons



A14 Autres dangers dont la nature est précisée ou non



A15a1 Passage d'animaux domestiques



A15a2 Passage d'animaux domestiques



A15b Passage d'animaux sauvages



A15c Passages de cavaliers



A16* Descente dangereuse



A17 Annonce de feux tricolores



A18 Circulation dans les deux sens



A19 Risque de chutes ou présence de pierres



A20 Débouché sur un quai ou une berge



A21 Débouché de cyclistes sur la droite ou la gauche



A23 Traversée d'une aire de danger aérien



A24 Vent latéral

		PANNEAU FINI NATUREL		
Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	500			
Petite	700			
Normale	1000			
Grande	1250			

		PANNEAU FINI TEINTE RAL		
Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	500			
Petite	700			
Normale	1000			
Grande	1250			

*nouveau



A9a Traversée de voie de véhicules routiers des services réguliers de transport en commun.



A9b Traversée de voies de tramway.

*nouveau

Panonceaux associés

Type/dimensions	500	700	1000	1250
M1 4,5 km	500x150	700x200	900x250	1000x300
M2 ↑ 4,5 km ↑				
M5b STOP 150 m				
M9 court RAPPEL				
Type M9 long PAR TEMPS DE PLUIE	500x350	700x350	900x500	1000x600

PANNEAUX TYPE AB : SIGNALISATION DE PRIORITE ET D'INTERSECTION



Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	500						
Petite	700						
Normale	1000						
Grande	1250						



AB4 Arrêt à l'intersection dans les conditions définies à l'article R. 415-6 du code de la route.
Signal de position

Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	400						
Petite	600						
Normale	800						
Grande	1000						



AB6 Indication du caractère prioritaire d'une route



AB7 Fin du caractère prioritaire d'une route

Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	350*350						
Petite	500*500						
Normale	700*700						
Grande	900*900						

Panonceaux associés

Type/dimensions	 500/350 	 700/500 	 1000/700 	 1250/900 
M1 	500x150	700x200	900x250	1000x300
M4 d  M9c 	350x150	350x150	500x200	500x300
M5a 	350x250	500x350	500x500	700x700
M7 	350x350	500x500	700x700	900x900

PANNEAUX TYPE B : SIGNALISATION d'INTERDICTION et FIN d'INTERDICTION



B0 Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



B1 Sens interdit à tout véhicule



B2a Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



B2b Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



B2c Interdiction de faire demi-tour sur route suivie jusqu'à la prochaine intersection



B3 Interdiction de dépasser tous les véhicules à moteur autres que deux roues



B3a Interdiction aux transports de plus de 3.5t de dépasser tous les véhicules moteur autres que les 2 roues



B4 Arrêt au poste de douane



B5a Arrêt au poste de gendarmerie



B5b Arrêt au poste de police



B5c Arrêt au poste de péage



B7a Accès interdit aux véhicules à moteur à l'exception des cyclomoteurs



B7b Accès interdit à tous les véhicules à moteur



B8 Accès interdit aux véhicules de transport de marchandises



B9a Accès interdit aux piétons



B9b Accès interdit aux cycles



B9c Accès interdit aux véhicules à traction animale



B9d Accès interdit aux véhicules agricoles



B9e Accès interdit aux voitures à bras à l'exclusion de celles visées à l'article R.412-34 du code de la route



B9f Accès interdit aux véhicules de transport en commun de personnes



B9g Accès interdit aux cyclomoteurs



B9h Accès interdit aux motocyclettes et motocyclettes légères, au sens de l'article R.311-1 du code de la route



B9i Accès interdit aux véhicules tractant une caravane ou une remorque de plus de 250kg, avec un PTAC < 3.5t



B10a Accès interdit aux véhicules de transport dont la longueur est supérieure au nombre indiqué



B11* Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué



B12* Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué



B13* Accès interdit aux véhicules dont le PTAC ou le PTRV excède le nombre indiqué



B13a* Accès interdit aux véhicules pesant sur un essieu plus que le nombre indiqué



B14* Limitation de vitesse. Ce panneau notifie l'interdiction de dépasser la vitesse indiquée



B15 Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



B16 Signaux sonores interdits



B17* Interdiction aux véhicules de circuler sans maintenir entre eux un intervalle au moins égal au nombre indiqué



B18a Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises explosives ou facilement inflammables



B18b Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises susceptibles de polluer les eaux



B18c Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises dangereuses



B19* Autres interdictions dont la nature est indiquée par une inscription sur le panneau

450	650	850	1050
350X150	500X150	700X200	900X250
350X150	500X150	700X200	900X250
350X250	350X350	500X350	500X500
350X150	500X150	500X200	500X300
350X150	500X150	700X200	900X250
		500X350	500X500
350X150	350X150	500X200	500X300
350X250	350X350	500X350	500X500
		700X350	900X350
500X150	700X200	900X250	1000X300
500X350	500X350	700X350	900X500
500X150	700X200	900X250	1000X300
500X200	500X200	700X350	900X500
700X200	700X200	900X250	1000X300
350X250	350X350	500X350	500X500

SIGNALISATION de police



B31 Fin de toutes les interdictions précédemment signalées, imposées aux véhicules en mouvement



B33 Fin de limitation de vitesse



B34 Fin d'interdiction de dépasser notifiée par le panneau **B3**



B34a Fin d'interdiction de dépasser notifiée par le panneau **B3a**



B35 Fin d'interdiction de l'usage de l'avertisseur sonore



B39 Fin d'interdiction dont la nature est indiquée sur le panneau



B21-1 Obligation de tourner à droite avant le panneau



B21-2 Obligation de tourner à gauche avant le panneau



B21a1 Contournement obligatoire par la droite



B21a2 Contournement obligatoire par la gauche



B21b Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit



B21c1 Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite



B21c2 Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche



B21d1 Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à droite



B21d2 Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à gauche



B21e Directions obligatoires à la prochaine intersection : à droite ou à gauche



B22a Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque



B22b Chemin obligatoire pour piétons



B22c Chemin obligatoire pour cavaliers



B25 Vitesse minimale obligatoire



B26 Chaînes à neige obligatoires sur au moins deux roues motrices



B27 Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



B27b Voie réservée aux tramways



B29 Autres obligations dont la nature est mentionnée par une inscription sur le panneau



B40 Fin de piste ou bande obligatoire pour cycle



B41 Fin de chemin obligatoire pour piétons



B42 Fin de chemin obligatoire pour cavaliers



B43* Fin de vitesse minimale obligatoire



B44(XB2) Fin de l'obligation de l'usage des chaînes à neige



B45a Fin de voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun



B45b Fin de voie réservée aux tramways



B49 Fin d'obligation dont la nature est mentionnée par une inscription sur le panneau

450	650	850	1050
350X150	500X150	700X200	900X250
350X150	500X150	700X200	900X250
350X250	350X350	500X300	500X500
350X150	500X150	500X200	500X300
350X150	500X150	700X200	900X250
		500X350	500X500
350X150	350X150	500X200	500X300
350X250	350X350	500X350	500X500
		700X350	900X500
500X150	700X200	900X250	1000X300
500X350	500X350	700X350	900X500
500X150	700X200	900X250	1000X300
500X200	500X200	700X350	900X500
700X200	700X200	900X250	1000X300
POUR  350 350X250	POUR  500 500X300	POUR  700 700X350	

SIGNALISATION RELATIVE AU STATIONNEMENT



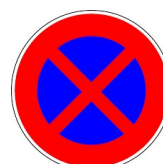
B6a1 Stationnement interdit



B6a2 Stationnement interdit
du 1^{er} au 15 du mois



B6a3 Stationnement interdit
du 16 à la fin du mois

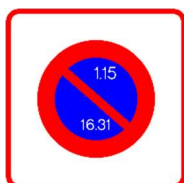


B6d Arrêt et stationnement
interdit

Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	450						
Petite	650						
Normale	850						
Grande	1050						
Panneau hors standard							



B6b1 Entrée d'une zone
à stationnement interdit



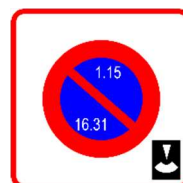
B6b2 Entrée d'une zone
à stationnement
unilatéral à alternance
semi-mensuelle



B6b3 Entrée d'une zone
à stationnement de
durée limitée



B6b4 Entrée d'une zone
à stationnement payant



B6b5 Entrée d'une zone
à stationnement
unilatéral à alternance
semi-mensuelle et à
durée limitée



B50a Sortie de zone à
stationnement interdit



B50b Sortie de zone à
stationnement
unilatéral à alternance
semi-mensuelle



B50c Sortie de zone à
stationnement de durée
limitée avec contrôle
par disque



B50d Sortie de zone à
stationnement payant



B50e Sortie de zone à
stationnement
unilatéral à alternance
semi-mensuelle et à
durée limitée avec
contrôle par disque

Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Petite	500*500						
Normale	700*700						
Grande	900*900						



SIGNALISATION de police

>>>>>>>

450	650/500	850/700	1050/900
350X150	500X150	700X200	900X250
350X150	500X150	700X200	900X250
350X250	350X350	500X300	500X500
350X150	500X150	500X200	500X300
350X150	500X150	700X200	900X250
		500X350	500X500
350X150	350X150	500X200	500X300
350X250	350X350	500X350	500X500
		700X350	900X500
500X150	700X200	900X250	1000X300
500X350	500X350	700X350	900X500
500X150	700X200	900X250	1000X300
500X200	500X200	700X350	900X500
700X200	700X200	900X250	1000X300

PANNEAUX TYPE B : PRESCRIPTION ZONALE



B52 Entrée de zone de rencontre



B53 Sortie de zone de rencontre



B54 Entrée d'une aire piétonne



B55 Sortie d'aire piétonne

Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	350*350						
Petite	500*500						
Normale	700*700						
Grande	900*900						
Très grande	1050*1050						



B30 Entrée d'une zone 30



B51 Sortie d'une zone 30



B56 Entrée de zone à circulation restreinte



B57 Sortie de zone à circulation restreinte

Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	500*650						
Petite	700*900						
Panneau hors standard							

* Nouveauté



M11d (exemple)

associé au panneau B56, il précise les caractéristiques de la limitation d'accès (catégories et classes des véhicules au sens des articles R. 311-1 et R. 318-2 du code de la route) ainsi que les catégories de véhicules dérogatoires.

PANNEAUX TYPE C : SIGNALISATION D'INDICATION



C1a Lieu aménagé pour le stationnement



C1b Lieu aménagé pour le stationnement gratuit à durée limitée avec contrôle



C1c Lieu aménagé pour le stationnement payant



C4a Vitesse conseillée



C4b Fin de vitesse conseillée



C5 Station de taxis



C6 Arrêt d'autobus



C8 Emplacement d'arrêt d'urgence



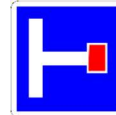
C9 Station d'autopartage



C12 Circulation à sens unique



C13a Impasse



C13b Pré-signalisation d'une impasse



C13c Impasse uniquement accessible par les piétons



C13d Impasse uniquement accessible par piétons et cyclistes



C18 Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse



C20a Passage pour piétons



C20c Traversée de tramways



C23 Stationnement réglementé pour les caravanes et les autocaravanes



C24a Conditions particulières de circulation par voie...



...sur la route suivie. Les panneaux **C24a** y indiquent...



...les conditions particulières de circulation ...



...(nombre de voies, sens de circulation...)



C24b Voies affectées. Les panneaux **C24b**...



... indiquent les voies affectées avant l'intersection



C24c Les panneaux **C24c** indiquent des conditions...



...particulières de circulation sur route ou voie embranchée



C26a Voie de détresse à droite



C26b Voie de détresse à gauche



C27 Surélévation de chaussée



C28 Réduction du nombre de voies sur une route à ...



...chaussées séparées ou sur un créneau de...



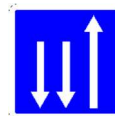
...dépassement à chaussées séparées



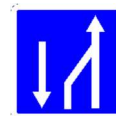
C29a Présignalisation d'un créneau de dépassement ou section à chaussées séparées



C29b Crénneau de dépassement à 3 voies affectées



C29c Section de route à trois voies affectées



C30 Fin d'un crénneau de dépassement à trois voies



C50 Indications diverses



C51a Indications diverses



C51b Indications diverses



C62 Présignalisation d'une borne de retrait de ticket de péage



C64a Paiement auprès d'un péagiste



C64b Paiement par carte bancaire

SIGNALISATION de police



C64c1 Paiement automatique par pièces de monnaie



C64c2 Paiement automatique par billets et/ou pièces de monnaie



C64d Paiement par abonnement. La voie...



... est réservée aux usagers abonnés



C107* Route à accès réglementé



C108* Fin de route à accès réglementé



C111 Tunnel



C112 Fin de tunnel



C113 Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues



C114 Fin d'une piste ou d'une bande cyclable



C115 Signalent les voies vertes et voies réservées aux piétons et aux véhicules non motorisés



C116 Fin de voies vertes et voies réservées aux piétons et aux véhicules non motorisés



C207* Début d'une section d'autoroute



C208* Fin d'une section d'autoroute

PANNEAUX TYPE CE : SIGNALISATION INDICATION SERVICES



CE1 Poste de secours



CE2a Poste d'appel d'urgence



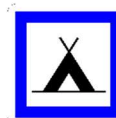
CE2b Cabine téléphonique publique



CE3a Informations relatives aux services ou activités touristiques



CE3b Informations service et tourisme (Informations dans le panneau du bas)



CE4a Terrain de camping



CE4b Terrain de camping pour 17epart17s et autocaravanes



CE4c Terrain de camping pour tentes, 17epart17s et autocaravanes



CE5a Auberge de jeunesse



CE5b Chambre d'hôtes ou gîte



CE6a Point de 17epart d'un itinéraire pédestre



CE6b Point de 17epart d'un circuit de ski de fond



CE7 Emplacement pour pique-nique



CE8 Gare auto/train



CE9 Parc de stationnement sous vidéosurveillance



CE10 Embarcadère



CE12 Toilettes ouvertes au public



CE14 Installations accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite



CE15a Poste de distribution de carburant 7/7 et 24/24



CE15c Poste de distribution de carburant 7/7 et 24/24 + G.P.L.



CE15e Poste de distribution de carburant 7/7 et 24/24



CE15f Poste de distribution de carburant 7/7 et 24/24 + G.P.L.



CE15g Poste de distribution de carburant + recharge des



CE15h Poste de distribution de carburant + G.P.L. + recharge des

SIGNALISATION de police



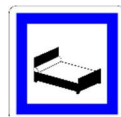
CE15i Poste de recharge de véhicules électriques 7/7 et 24/24



CE15j Poste de recharge de véhicules électriques + G.P.L. 7/7 et 24/24



CE16 Restaurant ouvert 7 jours sur 7



CE17 Hôtel ou motel ouvert 7 jours sur 7



véhicules électriques 7/7 et 24/24.

CE18 Débit de boissons ou établissement proposant des collations sommaires ouvert



véhicules électriques 7/7 et 24/24

CE19 Emplacement de mise à l'eau d'embarcations légères



CE20a Gare de téléphérique



CE20b Point de départ d'un télésiège ou d'une télécabine



CE21 Point de vue



CE22 Fréquence radio dédiée à la circulation routière et l'état des routes



CE23 Jeux d'enfants



CE24 Station de vidange pour caravanes, auto-caravanes et cars



CE25 Distributeurs de billets de banque



CE26 Station de gonflage, hors station-service, dont l'usage est gratuit



CE27 Point de détente



CE28 Poste de dépannage



CE29 Moyen de lutte contre l'incendie



CE30a Issue de secours vers la droite



CE30b Issue de secours vers la gauche



CE50* Installations ou services divers



CE50n*



CE51 Point du réseau de distribution Ecotaxe

Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	350*350						
Petite	500*500						
Normale	700*700						
Grande	900*900						
Très grande	1050*1050						

Nouveauté



C20b

Traversée de voie de véhicules routiers des services réguliers de transport en commun



M11c2 (ex) pour C117

350	500	700	900
350X150	500X150	700X200	900X250
350X150	500X150	700X200	900X250
350X250	500X300	700X350	900X500
350X150	500X150	700X200	900X250
350X150	500X150	700X200	900X250
350X150	500X150	700X200	900X250
350X250	500X300	700X350	900X500
500X150	350X150	700X200	700X200
350X250	500X300	700X350	900X500
500X150	700X200	900X250	1000X300
350X250	500X300	700X350	900X500
350X250	500X300	700X350	900X500
350X150	500X150	700X200	900X250
350X250	500X300	700X350	900X500
350X250	500X300	700X350	900X500

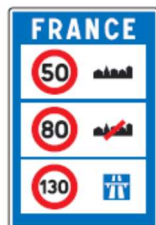
AUTRES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'INDICATION



C3 Risque d'incendie



C14* Présignalisation de la praticabilité d'une section de route. Ce panneau signale qu'une section de route est ouverte ou fermée à la circulation publique. En cas d'ouverture, il précise, le cas échéant, les conditions particulières d'équipement auxquelles sont soumis les véhicules de circulation



C25a Indication aux frontières des limites de vitesse sur le territoire français.



C25b modèle 1
Rappel des limites de vitesse sur autoroute

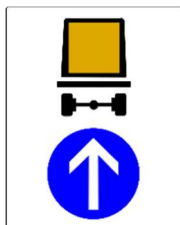


C25b modèle 2
Rappel des limites de vitesse sur autoroute

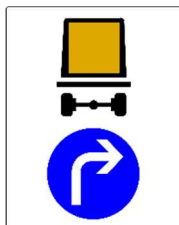


C25b modèle 3
Rappel des limites de vitesse sur autoroute

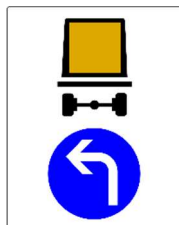
Panneau	Dimensions (mm)	Naturel ou champagne
C3	600*800	Sur devis
C14	900*1300	Sur devis
C25	1600*2400	Sur devis



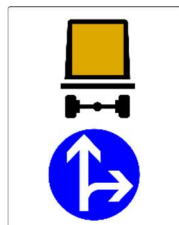
C117b21b



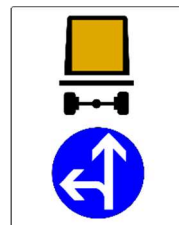
C117b21c1



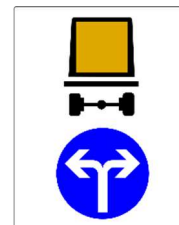
C117b21c2



C117b21d1



C117b21d2



C117b21e

Présignalisation d'une section de route comportant un tunnel dont l'accès est interdit à certains véhicules transportant des marchandises dangereuses. Ce panneau indique aux conducteurs de ces véhicules la ou les directions conseillées au prochain carrefour. Il est obligatoirement complété par un panneau M11c indiquant la catégorie du tunnel.

Panneau	Dimensions (mm)	Naturel ou champagne
C117	900*1200	Sur devis
C117	1050*1500	Sur devis

BALISES J4 ET J5



J4 Balises de virage

Règle d'utilisation :

Les balises J4 ont pour objet de compléter (J4 multi chevrons) ou de remplacer (J4 mono chevron) les balises J1, lorsque le renforcement de l'alerte est nécessaire.

Les balises J4 mono chevron sont implantées en lieu et place des balises J1, une balise J4 est implantée dans le prolongement de l'axe des voies, une seule est posée en amont de la courbe.

Si les contraintes locales nécessitent un renforcement de la perception de la balise J4, on peut planter une deuxième balise, dans le cas de la balise multi chevrons. Pour les virages à droite, elle est positionnée dans le prolongement du bord droit de la route et, pour les virages à gauche, dans le prolongement du bord extérieur de la voie adjacente ou utiliser une balise de hauteur supérieure à celle utilisée sur l'itinéraire.

La balise J4 mono chevron peut être également utilisée en agglomération pour signaler un aménagement ponctuel de voirie visant à créer un rétrécissement de chaussée ou une modification de trajectoire de type chicane.

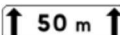
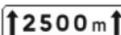
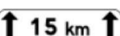
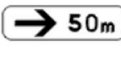
Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
400*400						
800*400						
1200*400						
1600*400						
600*600						
1200*600						
1800*600						



J5 Balise de tête d'ilot

Format	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Miniature	350*350						
Petite	500*500						
Normale	700*700						
Grande	900*900						
Très grande	1050*1050						

PANONCEAUX DE TYPE M

50 m M1 Indique la longueur de la section comprise entre le signal et le début du passage dangereux ou de la zone où s'applique la réglementation, ou du point qui fait l'objet de l'indication	500 m M1 Indique la longueur de la section comprise entre le signal et le début du passage dangereux ou de la zone où s'applique la réglementation, ou du point qui fait l'objet de l'indication	2400 m M1 Indique la longueur de la section comprise entre le signal et le début du passage dangereux ou de la zone où s'applique la réglementation, ou du point qui fait l'objet de l'indication
4,5 km M1 Indique la longueur de la section comprise entre le signal et le début du passage dangereux ou de la zone où s'applique la réglementation, ou du point qui fait l'objet de l'indication	15 km M1 Indique la longueur de la section comprise entre le signal et le début du passage dangereux ou de la zone où s'applique la réglementation, ou du point qui fait l'objet de l'indication	 53 km M1a Indique la marque du distributeur de carburant et la distance restant à parcourir jusqu'au prochain poste de distribution de carburant situé sur une aire de service d'autoroute ou de route à chaussées séparées sans accès riverain.
 50 m M2 Indique la longueur de la section dangereuse ou soumise à réglementation ou visée par l'indication.	 500 m M2 Indique la longueur de la section dangereuse ou soumise à réglementation ou visée par l'indication.	 2500 m M2 Indique la longueur de la section dangereuse ou soumise à réglementation ou visée par l'indication.
 4,5 km M2 Indique la longueur de la section dangereuse ou soumise à réglementation ou visée par l'indication.	 15 km M2 Indique la longueur de la section dangereuse ou soumise à réglementation ou visée par l'indication.	 M3a Indique la position de la voie concernée par le panneau qu'il complète
 M3a Indique la position de la voie concernée par le panneau qu'il complète	 M3a Indique la position de la voie concernée par le panneau qu'il complète	 M3a Indique la position de la voie concernée par le panneau qu'il complète
 M3b Indique la direction à suivre, et éventuellement sur quelle distance, pour rencontrer le service indiqué par le panneau	 M3b Indique la direction à suivre, et éventuellement sur quelle distance, pour rencontrer le service indiqué par le panneau	 50 m M3b Indique la direction à suivre, et éventuellement sur quelle distance, pour rencontrer le service indiqué par le panneau
50 m M3b Indique la direction à suivre, et éventuellement sur quelle distance, pour rencontrer le service indiqué par le panneau	 M3b Indique la direction à suivre, et éventuellement sur quelle distance, pour rencontrer le service indiqué par le panneau	 M3b Indique la direction à suivre, et éventuellement sur quelle distance, pour rencontrer le service indiqué par le panneau
 M3d Indique que le panneau qu'il complète se rapporte à la voie au dessus de laquelle il est implanté	 M4a Désigne les véhicules ou ensembles de véhicules dont le poids total autorisé en charge ou le poids total roulant autorisé est inférieur à 3,5 tonnes.	 M4b Désigne les véhicules de transport en commun de personnes



SIGNALISATION de police



M4c

Désigne les motocyclettes et motocyclettes légères, au sens de l'article R.311-1 du code de la route



M4d1

Désigne les cycles



M4d2

Désigne les cyclomoteurs

REMORQUES ET SEMI-REMORQUES

M4e

Désigne par l'inscription qu'il porte les usagers concernés.

5,5t

M4f

Désigne les véhicules, véhicules articulés, trains doubles ou ensembles de véhicules dont le poids total autorisé en charge ou le poids total roulant autorisé excède le nombre indiqué.



M4g

Désigne les véhicules affectés au transport de marchandises.



M4h

Désigne les véhicules, véhicules articulés, trains doubles ou ensembles de véhicules affectés au transport de marchandises et dont le poids total autorisé en charge et le poids total roulant autorisé excède le nombre indiqué.

4,5t



M4i

Désigne les véhicules agricoles à moteur.



M4j

Désigne les véhicules équipés de chaîne à neige.



M4k

Désigne les véhicules transportant des marchandises explosives ou facilement inflammables, de nature et en quantité définies par l'arrêté du 1er juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route, et signalés comme tels



M4l

Désigne les véhicules transportant des marchandises de nature à polluer les eaux, de nature et en quantité définies par l'arrêté du 1er juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route, et signalés comme tels



M4m

Désigne les véhicules transportant des marchandises dangereuses définies par l'arrêté du 1er juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route, et signalés comme tels



M4n

Désigne les installations aménagées pour handicapés physiques



M4p

Désigne les piétons.



M4q

Désigne les véhicules, véhicules articulés, trains doubles ou ensembles de véhicules dont la longueur est supérieure au nombre indiqué.



M4r

Désigne les véhicules pesant sur un essieu plus que le nombre indiqué.



M4s

Désigne les véhicules à traction animale.



M4t

Désigne les charrettes à bras.

2,3m

M4u

Désigne les véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué.

4,5m

M4v

Désigne les véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué.



M4w

Désigne les véhicules tractant une remorque dont le poids total autorisé en charge dépasse 250 kg



M4x

Désigne les véhicules tractant une caravane ou une remorque de plus de 250 kg et dont le poids total roulant, véhicule plus remorque, n'excède pas 3,5 tonnes



M4y

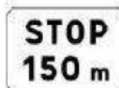
Désigne les cavaliers

D

M4z

Indique la catégorie d'un tunnel en ce qui concerne les marchandises dangereuses

SIGNALISATION de police



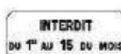
M5
Indique la distance comprise entre le signal et l'endroit où le conducteur doit marquer l'arrêt et céder le passage.



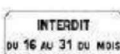
M5
Indique la distance comprise entre le signal et l'endroit où le conducteur doit marquer l'arrêt et céder le passage.



M6a
Indique que le stationnement et/ou l'arrêt est gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route. Dans le cas de stationnement gênant, il complète le panneau B6a1 ou B6b1. Dans le cas de stationnement et d'arrêt gênants, il complète le panneau B6d. Dans les deux cas, un véhicule en infraction est susceptible d'une mise en fourrière



M6b
Indique que le stationnement est unilatéral à alternance semi - mensuelle



M6b
Indique que le stationnement est unilatéral à alternance semi - mensuelle



M6c
Indique la durée maximum du stationnement avec contrôle par disque, ainsi que les limites de la période d'application de la mesure



M6c
Indique la durée maximum du stationnement avec contrôle par disque, ainsi que les limites de la période d'application de la mesure



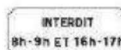
M6d
Indique que le stationnement est payant avec parcmètre



M6d
Indique que le stationnement est payant avec parcmètre



M6e
Concerne le stationnement payant sans parcmètre



M6f
Donne des précisions concernant l'interdiction



M6g
donne des indications diverses ne concernant pas les interdictions.



M6h
Signale que le stationnement est réservé, en application de l'article L.2213-2, 3° du code général des collectivités territoriales, aux véhicules utilisés par les personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement mentionnée à l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.



M6i
Signale que le stationnement est réservé aux véhicules électriques pendant la durée de recharge de leurs accumulateurs



M7
Panonceau schéma. Il représente par un schéma l'intersection qui va être abordé et indique par un trait large les branches prioritaires. La branche verticale dans la moitié inférieure du panonceau représente la route sur laquelle il est implanté.



M7
Panonceau schéma. Il représente par un schéma l'intersection qui va être abordé et indique par un trait large les branches prioritaires. La branche verticale dans la moitié inférieure du panonceau représente la route sur laquelle il est implanté.



M7
Panonceau schéma. Il représente par un schéma l'intersection qui va être abordé et indique par un trait large les branches prioritaires. La branche verticale dans la moitié inférieure du panonceau représente la route sur laquelle il est implanté.



M7
Panonceau schéma. Il représente par un schéma l'intersection qui va être abordé et indique par un trait large les branches prioritaires. La branche verticale dans la moitié inférieure du panonceau représente la route sur laquelle il est implanté.



M7
Panonceau schéma. Il représente par un schéma l'intersection qui va être abordé et indique par un trait large les branches prioritaires. La branche verticale dans la moitié inférieure du panonceau représente la route sur laquelle il est implanté.



SIGNALISATION de police



M8a

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend après le panneau (c'est le début de la section).



M8a

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend après le panneau (c'est le début de la section).



M8b

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend avant le panneau (c'est la fin de la section).



M8c

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend de part et d'autre du panneau (c'est un rappel).



M8c

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend de part et d'autre du panneau (c'est un rappel).



M8d

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend dans le ou les sens indiqués par la ou les flèches



M8d

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend dans le ou les sens indiqués par la ou les flèches



M8e

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend dans le ou les sens indiqués par la ou les flèches



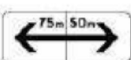
M8e

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend dans le ou les sens indiqués par la ou les flèches



M8f

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend dans le ou les sens indiqués par la ou les flèches.



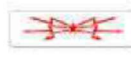
M8f

Panonceaux d'application des prescriptions concernant le stationnement et l'arrêt. Indique que la section sur laquelle s'applique la prescription s'étend dans le ou les sens indiqués par la ou les flèches.



M9a

Indique que le panneau auquel est associé concerne une aire de danger aérien.



M9b

Indique que, au passage à niveau, la voie ferrée est électrifiée.



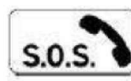
M9c

Cédez le passage. Ce panonceau est exclusivement employé avec le signal Ab3a.



M9d

Indique que le passage pour piétons est surélevé



M9e

Indique que l'emplacement d'arrêt d'urgence est doté d'un poste d'appel d'urgence



M9f

Indique que l'emplacement d'arrêt d'urgence est doté d'un poste d'appel d'urgence et d'un moyen de lutte contre l'incendie



M9j1

Indique dans une descente, le risque de heurt de véhicules lents.



M9j2

Indique dans une montée, le risque de heurt de véhicules lents.



M9v1

Indique que la prescription donnée par le panneau associé ne s'applique pas aux cyclistes



M9v2

Indique que la prescription donnée par le panneau associé ne s'applique pas aux cyclistes



M9z

Indications diverses par inscriptions.



M9z

Indications diverses par inscriptions.



M9z

Indications diverses par inscriptions.



autorise un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu pour s'engager sur la voie située en continuité.



SIGNALISATION de police

>>>>>>>>

Dimensions (mm)	PANONCEAU M FINI NATUREL			PANONCEAU M FINI TEINTE RAL		
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 1	Classe 2	Classe 3
350*150						
350*250						
350*350						
450*250						
500*150						
500*200						
500*300						
500*350						
500*500						
700*200						
700*350						
700*500						
700*700						
800*600						
900*250						
900*500						
950*350						
1000*300						
1000*600						

000*000 dimensions réservées aux panneaux hors standard (label, sécurité, usage privé, ..)

Panneaux spéciaux non réglementaires

Vous avez un besoin spécifique, nous sommes à même de vous proposer une adaptation sur la base de nos tôleries de panneaux type police.

Impression numérique, sérigraphie, adhésif nous avons la réponse à votre problématique.

Nous pouvons vous assurer la conception graphique, ainsi que la vectorisation de votre fichier.





SIGNALISATION directionnelle

SIGNALISATION DIRECTIONNELLE

Gamme Adagio SD1 SD2



Caractéristiques techniques

Tôle aluminium 18/10° AL EN AW-1050A à profil d'entourage double bords 26mm x 17mm
 Dos brut, laquage sur commande
 Rails de fixation vissés offrant facilité de réglage et résistance à l'arrachement exceptionnelle.



Certification CE NF

Adagio est conforme aux exigences définies dans les référentiels de certification NF et CE



N° de certification CE selon norme EN 12899-1

1020-CPD-090-027916

N° de certification NF selon arrêté RNER du 30/09/2011

SD 914

PANNEAUX TYPE D10/ D20/ D30/ D40/ D50/ D60/ D70 :

PANNEAUX TYPE D20 : SIGNALISATION DE POSITION



D21a Panneau de position avec indication de distance



D21b Panneau de position sans indication de distance



D29 Panneau de position pour signalement des lieux-dits et fermes avec ou sans indication de distance

PANNEAUX TYPE D30 : SIGNALISATION AVANCEE



D31d Panneau de signalisation avancée de sortie numérotée



D31e Panneau de signalisation avancée de sortie non numérotée



D31f Panneau de signalisation avancée de bifurcation autoroutière



Da31b Panneau de signalisation avancée d'affectation de voies de sortie non numérotée



Da31c Panneau de signalisation avancée d'affectation de voies de bifurcation autoroutière

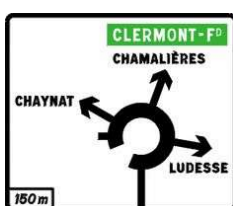


Da31d Panneau de signalisation avancée d'affectation de voies de sortie numérotée

PANNEAUX TYPE D40 : PRESIGNALISATION



D41a Présignalisation de sortie numérotée



D42b Présignalisation diagrammatique à sens giratoires



D43 Présignalisation courante des carrefours

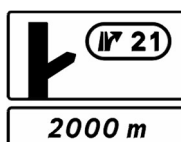


Da41b Présignalisation d'affectation de voies de sortie non numérotée



Da41c Présignalisation d'affectation de voies de bifurcation autoroutière

PANNEAUX TYPE D50 : PRESIGNALISATION



D51c Panneau d'avertissement de sortie simple



D51d Panneau d'avertissement de sorties rapprochées



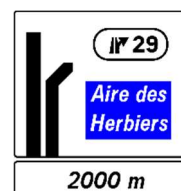
D52a Panneau d'avertissement de bifurcation autoroutière simple



Da51b Panneau d'avertissement de sortie avec affectation de voies



Da52 Panneau d'avertissement de bifurcation autoroutière avec affectation de voies



Da51br Panneau d'avertissement de sortie donnant également accès à une aire de service ou de repos, avec affectation de voie

PANNEAUX TYPE D60 : SIGNALISATION DE CONFIRMATION



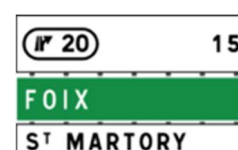
D61a Confirmation courante sur route



D62a Confirmation de filante sur route à chaussées séparées



D62b Confirmation de filante sur autoroute

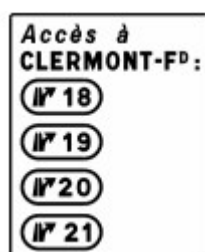


D63c Confirmation de la prochaine sortie

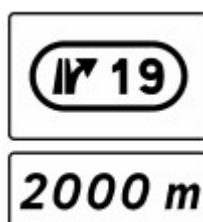
PANNEAUX TYPE D70 : SIGNALISATION COMPLÉMENTAIRE



D71 Panneau de signalisation complémentaire de sortie



D72 Panneau de signalisation complémentaire des différentes sorties desservant une agglomération



D73 Panneau de présignalisation complémentaire de sortie



D74a Panneau de présignalisation complémentaire de bifurcation autoroutière comportant des numéros d'autoroutes



D74b Panneau de présignalisation complémentaire de bifurcation autoroutière ne comportant pas de numéros d'autoroutes



SIGNALISATION directionnelle

Dimensions (mm)	PANNEAU FINI NATUREL		PANNEAU FINI LAQUE RAL	
	Classe 1	Classe 2	Classe 1	Classe 2
800*250				
800*300				
800*400				
800*500				
1000*250				
1000*300				
1000*400				
1000*500				
1000*600				
1300*250				
1300*300				
1300*400				
1300*500				
1300*600				
1300*750				
1600*250				
1600*300				
1600*400				
1600*500				
1600*600				
1600*750				
1600*900				
1900*250				
1900*300				



Le tarif des panneaux de type SD3 se calculent en fonction de la surface en m² du panneau concerné :

Option	Dimensions (m ²)	Classe 1	Classe 2	Classe 1	Classe 2
	1				
IN	1				

PANNEAUX TYPE DV : GAMME PROFIL-CYCLABLE



Dv 11 Panneau complémentaire d'identification d'un itinéraire cyclable

Dimensions (mm)	Classe 2	Classe 1
200*200		



Dv21c Panneau directionnel de position sans indication de destination, ni de distance



Dv43c Panneau de présignalisation courante des carrefours ne comportant ni une indication de destination, ni de distance



Dv43d Panneau de présignalisation courante des carrefours ne comportant ni une indication de destination, ni de distance

Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 1
200*300		

SIGNALISATION directionnelle



Dv12 Panneau complémentaire de dénomination d'un itinéraire cyclable



Dv43a Panneau de présignalisation courante des carrefours comportant une indication de destination et de distance



Dv21a Panneau de position comportant une indication de destination et de distance



Dv43b Panneau de présignalisation courante des carrefours comportant une indication de destination



Dv21b Panneau de position comportant une indication de destination



Dv61 Panneau de confirmation courante

Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 1
150*600		
150*900		
150*1200		
200*600		
200*900		
200*1200		
250*600		
250*900		
250*1200		

SIGNALISATION directionnelle



Dv42a Panneau de présignalisation diagrammatique des carrefours complexes

Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 1
700*700		
900*900		
1050*1050		



Dv42b Panneau de présignalisation diagrammatique des carrefours à sens giratoire

Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 1
1000*600		
1300*750		

SUPPORTS & FIXATIONS



Fixation
Collier alu

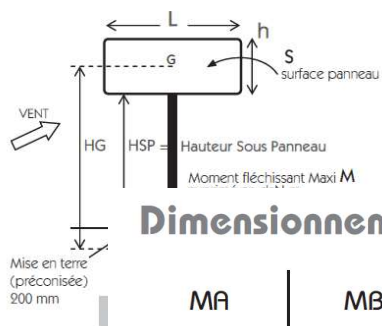


Fixation
Alurail



Fixation
Sabot





Principe de dimensionnement des supports

Les ensembles directionnels doivent être dimensionnés selon des règles précises définies dans la note d'information 66 du SETRA (Juillet 1989). Ces règles permettent de dimensionner les massifs et les supports.

Le moment de flexion (ou fléchissant) permet de dimensionner le support. Ce

Dimensionnement des mâts par catégories de sol

on div

P = P
Représ

MA	MB	MC	MD	ME	MF	MG	MH
Moment de flexion maximale admissible (en daN.m)							
100	250	500	1000	1500	2500	3500	5000
Dimensionnement des massifs d'ancrage (méthode SETEC/SETRA 06/89) en m, volume en m ³							
Catégorie A (sols médiocres) massif type « Remblai rase campagne »							
0,4 x 0,4 x 0,4 = 0,064	0,5 x 0,5 x 0,5 = 0,125	0,6 x 0,6 x 0,65 = 0,234	0,8 x 0,8 x 0,8 = 0,512	0,9 x 0,9 x 0,9 = 0,729	1,0 x 1,0 x 1,0 = 1,0	1,1 x 1,1 x 1,2 = 1,452	1,25 x 1,25 x 1,3 = 2,031
Catégorie B (sols corrects) massif type « Déblai ville »							
0,4 x 0,4 x 0,3 = 0,036	0,4 x 0,4 x 0,4 = 0,064	0,4 x 0,4 x 0,5 = 0,080	0,5 x 0,5 x 0,65 = 0,163	0,65 x 0,65 x 0,7 = 0,296	0,75 x 0,75 x 0,8 = 0,450	0,8 x 0,8 x 0,9 = 0,576	1,0 x 1,0 x 1,0 = 1,000

SECTIONS EN ACIER GALVANISE – COLLIER FINITION BRUT

Support	Taille	Brut	Laqué	Bouchon	P.U.H.T	Colliers/ Brides	P.U.H.T
 40*40	1500		NC				
	2000		NC				
 80*40	1500		NC				
	2000		NC				
	2500		NC				
	3000		NC				
	3500		NC				
	4000		NC				
 80*80	1500		NC				
	2000		NC				
	2500		NC				
	3000		NC				
	3500		NC				
	4000		NC				
 Diamètre 60*2.5 mm	2000		NC				
	2500		NC				
	3000		NC				
	3500		NC				
	4000		NC				

Toutes les dimensions sont exprimées en mm.

Boulon inox (M10*25 mm) comprenant vis + écrou :

Tube tarif unitaire dégressif à partir de 10 pièces

SECTIONS EN ALUMINIUM NATUREL + COLLIER BRUT

Support	Taille	P.U.H.T	Bouchon	P.U.H.T	Collier/Bride	P.U.H.T
 60*4	2500					
	3000					
	3500					
	4000					
 76*4.5	1500					
	2000					
	2500					
	3000					
	3500					
	4000					
	4500					

Toutes les dimensions sont exprimées en mm.

Boulon inox (M10*25 mm) comprenant vis + écrou :

SECTIONS EN ALUMINIUM LAQUE + COLLIER LAQUE

Support	Taille	P.U.H.T	Bouchon	P.U.H.T	Collier/Bride	P.U.H.T
 60*4	2500					
	3000					
	3500					
	4000					
 76*4.5	1500					
	2000					
	2500					
	3000					
	3500					
	4000					

Toutes les dimensions sont exprimées en mm.

Boulon inox (M10*25 mm) comprenant vis + écrou :

MÂTS POUR JALONNEMENT ROUTIER

ADAGIO

DESIGNATION	76*3.5	90*5	114*5	114*9	140*5
Le mètre nature					
Le mètre laqué					
Collier nature					
Collier laqué					
Sabot complet					

Toutes les dimensions sont exprimées en mm.



FOURREAU



FOURREAUX EN FONTE		FOURREAUX EN ACIER GALVANISE	
Diamètre 48mm		Tube de diamètre 60mm	NC
Diamètre 60mm		Tube 80x40mm	NC
Diamètre 76mm		Tube 80x80mm	NC

Bouchons pour fourreaux en fonte	
Diamètre 48mm	
Diamètre 60mm	
Diamètre 76mm	

Clés de serrage	
Diamètre 60mm	
Diamètre 76mm	

SABOT (SANS TIGES D'ANCRAGE)



Sabot en aluminium (60mm)



Sabot en aluminium (76mm)

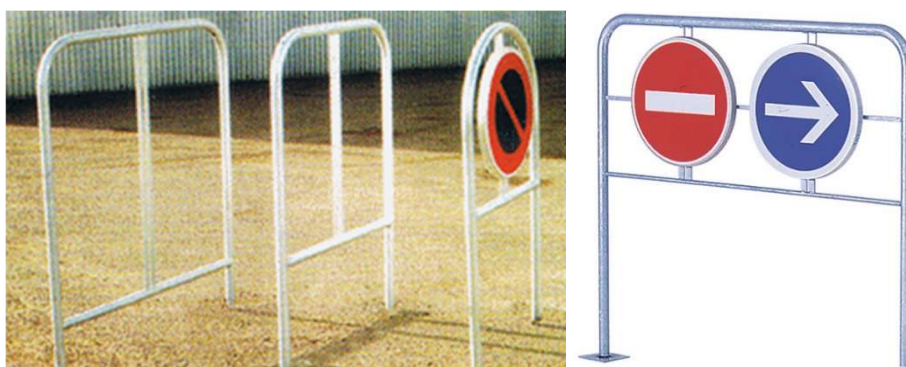
Sabot complet	
Diamètre 60 mm	
Diamètre 76 mm	

FEUILLARD ET ARCEAUX



Feuillard 20 mm, épaisseur 0,7, le rouleau de 50 m	
Feuillard 20 mm 0,4, le rouleau de 50m	
Chape inox (Lot de 100 pièces)	
(1) Bride de fixation 120 mm, l'unité	
Pince à Cliquet	

Arceaux :



Pour rond 450 mm (modèle en stock)	Sur devis
Pour rond 650 mm (modèle en stock)	Sur devis
Pour rond de 850 mm	Sur devis
Pour panneau de 1000 mm	Sur devis
Pour panneau de 1300 mm	Sur devis
Pour panneau de 1600 mm	Sur devis
Pour panneau de 1900 mm	Sur devis
Arceau pour rond 450 mm + système de pose d'un panonceau **	Sur devis
Arceau pour rond 650 mm + système de pose d'un panonceau **	Sur devis
Arceau pour rond 850 mm + système de pose d'un panonceau **	Sur devis

**Dimensions du panonceau à expliciter selon la commande
Pour toute autre dimension, veuillez nous consulter.

SIGNALÉTIQUE



Signalétique
Totems



Signalétique
Planimètres (RIS)



Signalétique
Lattes



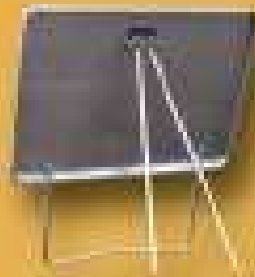
Gamme
Belledonne

[illegible]

TEMPORAIRE & SÉCURITÉ



Entrée
Bleu plat



Gouverner
Sécurité



Éclaircir
Sécurité



Éclaircir
Panneau



Chauffage
Éco





SIGNALISATION temporaire

SACS DE LESTAGE

SAC DE LESTAGE EN POLYPROPYLENE	
Polypropylène 500 x 700 mm	Sur devis
SAC DE LESTAGE EN P.V.C.	
PVC 410 x 600 mm	Sur devis

PANNEAUX TYPE AK : SIGNALISATION DE DANGER



AK2 Cassis, dos d'âne



AK3 Chaussée rétrécie



AK4 Chaussée glissante



AK5 Travaux



AK14 Autres dangers. La nature du danger peut ou non être précisée par une inscription



AK17 Annonce de signaux lumineux réglant la circulation



AK22 Projection de gravillons



AK30 Bouchon



AK31 Accident



AK32 Annonce de nappes de brouillard ou de fumées épaisses

	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Panneau seul	700			
Panneau sur pied TS	700 + p			
Panneau seul	1000			
Panneau sur pied TS	1000 + p			
Panneau seul	1250			





SIGNALISATION temporaire

PANNEAUX TYPE BK : SIGNALISATION DE PRESCRIPTION



BK0 Circulation interdite à tout véhicule dans les 2 sens



BK1 Sens interdit à tout véhicule



BK2a Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



BK2b Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



BK3 Interdiction de dépasser tous les véhicules à moteur autres que ceux à deux roues sans side-car



BK3a Interdiction aux transports de plus de 3.5t de dépasser tous les véhicules moteur autres que les deux roues sans side-car



BK6a1 Stationnement interdit



BK6d Arrêt et stationnement interdit



BK11* Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué



BK12* Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué



BK13* Accès interdit aux véhicules dont le PTAC ou le PTRV excède le nombre indiqué



BK14* Limitation de vitesse. Ce panneau notifie l'interdiction de dépasser la vitesse indiquée



BK15 Cédez le passage à la circulation venant en sens inverse



BK21a1** Contournement obligatoire par la droite



BK29* Autres obligations dont la nature est mentionnée par une inscription sur le panneau



BK31 Fin de toutes les interdictions précédemment signalées, imposées aux véhicules en mouvement



BK33* Fin de limitation de vitesse



BK34 Fin d'interdiction de dépasser notifiée par le panneau **B3**

	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Panneau seul	650			
Panneau sur pied TS	650 + p			
Panneau seul	850			
Panneau sur pied TS	850 + p			
Panneau seul	1050			





SIGNALISATION temporaire

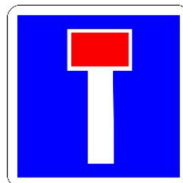
PANNEAUX TYPE CK : SIGNALISATION D'INDICATION



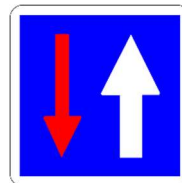
CK1 Lieu aménagé pour le stationnement



CK132 Circulation à sens unique



CK13 Impasse



CK18 Priorité par rapport à la circulation en sens inverse

	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Panneau seul	700*700			
Panneau sur pied TS	700 + p			
Panneau seul	900*900			
Panneau seul	1050*1050			



PANNEAUX TYPE KC1 : SIGNALISATION D'INDICATION DE CHANTIER



KC1 19P Rue barrée



KC1 21P Route barrée



KC1 22P Attention travaux



KC1 CA Circulation alternée



KC1 CM Chantier mobile



KC1 SC Sortie de camions



KC1 RB *

Textes standards (autres textes sur demande)

	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Panneau seul	800*600			
Panneau sur pied	800*600			
Panneau seul	800*600 disque			
Panneau sur pied	800*600 disque			
Panneau seul	1600*1200			



SIGNALISATION temporaire

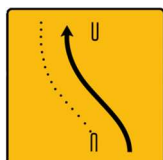
Pied temporaire démontable avec poignée TS 32 vendu seul



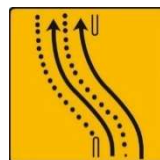
TS 32

PANNEAUX TYPE KD8/ KD9/ KD10 :

PANNEAUX TYPE KD8 : CHANGEMENT DE CHAUSSEE

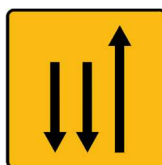


KD8



KD8

PANNEAUX TYPE KD9 : AFFECTATION DE VOIES



KD9

PANNEAUX TYPE KD10 : REDUCTION DU NOMBRE DE VOIES



KD10a



KD10b

Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
700*700			
900*900			
1050*1050			



SIGNALISATION temporaire

PANNEAUX TYPE KD21/22/43 : INDICATION DE DEVIATION



KD21a



KD21b



KD22a



KD22b



KD43a



KD43b



KD23c



KD43d

Panneau	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
KD21	1000*300			
	1300*300			
	1600*300			
	1900*300			
KD22a	1000*300			
	1300*300			
KD22b	1600*300			
KD43a	1300*300			
KD43b	1600*300			
KD43c ou KD43d	1000*300			
	1300*300			
	1600*300			
	1900*300			

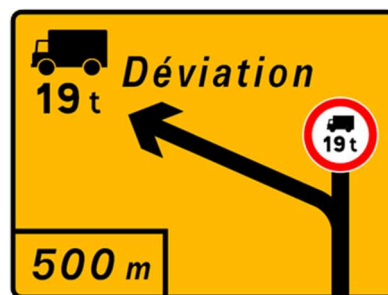


SIGNALISATION temporaire

PANNEAUX TYPE KD42 : INDICATION DE DEVIATION



KD42a



KD42b



KD42c



KD42d

Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1600*1200			

Pour des panneaux de plus grande taille, se référer au prix par m² :

Option	Dimensions (m ²)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
	1			
Digital Printing	1			

PANNEAUX TYPE KD44 : INDICATION DE DEVIATION



Option	Dimensions (m ²)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
	1			
Digital Printing	1			

PANNEAUX TYPE KD44 : INDICATION DE DEVIATION



KD62



KD69a



KD69b

Panneau	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2	Classe 3
KD62	1300*900			
	1600*900			
	1900*900			
KD69a	1000*400			
KD69b	1600*750			

PANNEAUX TYPE FP/JH/PPO : INDICATION DE DEVIATION



FP



JH



PPO



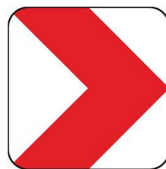
SIGNALISATION temporaire

Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2
1000*300		
1000*300 + pied		

PANNEAUX TYPE K2/K8 : BARRAGES ET BARRIÈRES



Barrage K2



Barrières K8

Panneau	Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2
K2 Simple Face	1400*200		
	1750*250		
	2450*350		
	2800*400		
K8 Simple Face	500*500		
	900*900		
	1050*1050		
	1000*500		
	1500*500		
	2000*500		
	2500*500		

Le K2 double face coûte deux fois plus cher que le K2 simple face.



SIGNALISATION temporaire

PANONCEAUX DE TYPE KM POUR SIGNALISATION TEMPORAIRE

A noter que les prix des panonceaux pour signalisation TEMPORAIRE sont différents de ceux pour signalisation POLICE.

FAUCHAGE

↑ 4,5 Km ↑

200 m

	PANONCEAU KM FINI NATUREL	
Dimensions (mm)	Classe 1	Classe 2
700*200		
900*250		
1000*300		
1000*600		

AUTRES PRODUITS SUR DEMANDE





Gamme Mobilier Urbain



CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE.

1 – CONDITIONS D'UTILISATION

Les matériels sont vendus pour être utilisés uniquement selon les prescriptions d'utilisation et de présomptions techniques ou autres du fabricant que l'acheteur déclare connaître. La responsabilité du vendeur ne sera en aucun cas engagée en cas de non-respect de ses obligations. Par ailleurs, si la responsabilité du vendeur venait à être engagée, elle serait limitée exclusivement au remplacement, hors main d'œuvre, des marchandises constatées défectueuses.

2 – RESOLUTION

Pour tout défaut de paiement à l'échéance contractuelle, le vendeur a la faculté de résilier de plein droit la commande et toutes les autres en cours de livraison, à l'issue d'un délai de 5 jours suivant la mise en demeure de payer, et ce indépendamment de l'exécution de la clause de réserve de propriété.

3 – GARANTIE

La garantie au titre de défectuosité ou vice constaté lors de l'utilisation normale se limite exclusivement à la réparation ou au remboursement des pièces reconnues défectueuses ou viciées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, frais de transport, de manutention, de montage et démontage ou de mise en œuvre ou la réparation du produit défectueux, au lieu de livraison initial. La garantie ne s'applique pas pour les incidents tenant au cas fortuit, force majeure, ou usure normale du matériel, détérioration, accidents, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, de même si le matériel a été modifié, réparé sans accord préalable du vendeur.

Le remplacement ne sera accordé qu'après examen des pièces en litige qui devront être envoyées au vendeur franco de port et d'emballage. En matière de travaux effectués à façon, SIGNALEST garantie exclusivement une exécution conforme aux cotes, tolérance et spécifications qui lui ont été indiquées. Moselle Signalisation ne répond de la perte ou de la détérioration des pièces ou matières à elle confiée par le client que s'il est constaté un manquement grave aux règles de prudence et de diligence normalement requises pour un travail de ce type.

4 – RESERVE DE PROPRIETE (Art.L121 loi du 25 janvier 1985)

Toutes marchandises vendues restent la propriété du vendeur, jusqu'à complet paiement du prix, les risques étant transférés à l'acheteur dès prise en charge des marchandises, objet de la vente. L'acheteur doit, pendant la durée de réserve de propriété, assurer ces marchandises pour notre compte et à ses frais. Les parties conviennent que ces matériels revendus par l'acheteur le seront dans l'ordre chronologique de ses achats. En conséquence, les produits en stock chez l'acheteur seront réputés afférents aux factures non réglées.

La restitution des marchandises impayées appartenant au vendeur se fera aux frais, risques et périls de l'acheteur, 5 jours après mise en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet en tout ou partie.